

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 351

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

A.GOUZOUI LAHCEN

Date de naissance :

1944

Adresse :

3 rue Abbes Ibn Issa Al Ahmadi Bourguigue Casablanca

Tél. : 0522360857

Total des frais engagés : 1743,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr AGOUMI Saloua
Neurologue
~~249 Résidence El Mansour "4"~~
~~Appt 4, 2^e Etage, Bd Yacoub El Mansour Casablanca~~
~~Tél: 0522 39 84 38~~

Date de consultation : 12/01/2024

Nom et prénom du malade : MRA GOUMI LAHCEN Age : 80ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection neurologique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 19/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : Abd

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Pajement des Actes
12/10/12	C		300DH	<p>Dr AGOUMI Saloua Neurologue 249 Résidence El Mansour "A" Appt 4, 2^e Etage, Bd Yacoub El Mansour Casablanca Tél: 0522 39 84 38</p> <p>09/11/2012</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr Agoumi - 05 22 39 35 64 Résidence El Mansour Casablanca Zénith - Casablanca Praticien en Radiologie	12/10/12	1143,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A horizontal arrow labeled D to G indicates the midline. Vertically aligned numbers 1 through 8 are placed next to each tooth position."/				

Dr. Saloua AGOUMI
Spécialiste des maladies du
Système Nerveux Central et
Péphérique



NEUROLOGUE

د. سلوى أكحومي
أخصائية في أمراض الدماغ
و الجهاز العصبي

Casablanca le :

12/01/2024

M^r AGOUZOU L LAHOU

~~2750 = x 2) 5500~~

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
N° 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50,100 comprimés
P.P.V. : 279,00 DH



6 118001 050697

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
N° 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50,100 comprimés
P.P.V. : 279,00 DH



6 118001 050697

1/2 GP X 3 / J

295,00 X 3

Danzep 5 mg

1 CP le soir

INPE : 092038991

Pharmacie Lahjajma
ZEMMAMA Nadia
Avenue du Phare - Résidence
Taghazout 22000 Casablanca

PHARMACIE LAHJAJMA

Dr. AGOUMI Saloua
Neurologue
249, Résidence El Mansour "4"
Appt 4^{me} Etage, Bd Yacoub
El Mansour - Casablanca
Tél. 0522 398438

Total 144300

شارع يعقوب المنصور الطابق 2 رقم 4 - الدار البيضاء
3d Yacoub El Mansour, 2ème Etage, Appt N°4 - Casablanca

0522 398438 agoumijsaloua04@gmail.com

DONZEP 5 mg
28 comprimés pelliculés
AMM N° 70/11 DMP/21/NNP



6 118001 071661

LOT 301055 1
EXP 03 2026
PPV 295.00 DH

DONZEP 5 mg
28 comprimés pelliculés
AMM N° 70/11 DMP/21/NNP



6 118001 071661

LOT 301055 1
EXP 03 2026
PPV 295.00 DH

DONZEP 5 mg
28 comprimés pelliculés
AMM N° 70/11 DMP/21/NNP



6 118001 071661

LOT 301055 1
EXP 03 2026
PPV 295.00 DH